

PRESENTS : BRIDE Denis, BON Hervé, COMTE Thierry, DAVID Eric, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, JAUD Daniel, JOURNEAUX Cyrille, PAGET Pierre-Gilles, ROULIN Patrick, Lilia CRAUSAZ, ROSELE Séverine.
ABSENT EXCUSE : PERROD Isabelle, VACELET Denise, MOREY Pierre.
SECRETAIRE DE SEANCE : JOURNEAUX Cyrille.

➤ **Point avec l'ONF et assiette, dévolution des coupes de l'année 2022 .**

En présence de monsieur PERROTIN Baptiste de l'ONF et monsieur DUVERNAY Daniel invités, l'année dernière 2 coupes ont été vendues sur Légna et Savigna 150 m3 en grume à l'entreprise VUITTON par contrat.

L'année dernière pour l'affouage : houppiers et petit bois pour l'affouage 192 stères sur Légna Parcelle 16, 24, 25, 26 et 70 stères sur Savigna ;

Cette année l'affouage sera composé des houppiers : à Savigna parcelle 13,14,15,16 et 7 et 8 à Légna parcelle 24,25,26 34 1 bois et 35.

Le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes : délivrance pour l'affouage : sur pied parcelles 19t et 32a à Légna.

➤ **Vente bois Lac de Viremont.**

Le conseil municipal décide de vendre 10 m 3 de bois au lac de Viremont coupé en mars en préparation des travaux du lac à monsieur PETIT Fabien ASD Bois à 30 € le m 3 soit 300 € et autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

➤ **Attribution maîtrise d'œuvre réhabilitation en logements et garages d'un bâtiment communal ancienne cure de LÉGNA.**

Considérant la consultation des bureaux d'études le 28/06/2021 : ATELIER ARCHITECTURE, Cabinet CARTALLIER DESSEILE, A.DD.C'T ARCHITECTURE avec un délai de remise des offres fixé au 19 Juillet 2021-17 heures

Considérant les deux offres reçues et leur analyse, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents est favorable à la réhabilitation en logements et garages d'un bâtiment communal (ancienne cure de LEGNA) et décide de confier à un architecte les missions liées à ce projet.

Le cabinet Atelier Architecture (Sandrine TISSOT) situé 38 Chemin de Valentenouze 39300 CHAMPAGNOLE est retenu comme architecte et maître d'œuvre dans ce projet.

Le conseil municipal s'engage avec le cabinet ci-dessus pour la réalisation des relevés des existants et état des lieux pour un montant de 2 200.00 € HT, s'engage avec le cabinet d'architecture ci-dessus pour les prestations Esquisses, APS-avant-projet sommaire, APD - avant-projet détaillé ou définitif, PRO/DCE - dossier de consultation des entreprises, ACT - assistance pour la passation des contrats de travaux, EXE - études d'exécution, DET- direction de l'exécution du ou des contrats de travaux , AOR - Assistance aux Opérations de Réception. Prend acte que le taux de rémunération est fixé à 9.70 % du montant HT des travaux (enveloppe prévisionnelle 375 000.00 € HT).

PREND acte que le prix de l'étude thermique obligatoire pour déposer un permis de construire avec les normes actuelles n'est pas inclus dans les prestations ci-dessus. Cette étude sera réglée directement au thermicien et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment le contrat.

➤ **Avenant au bail de location du logement communal à Fétigny pour l'entretien de la chaudière.**

Considérant la délibération du 20 août 2012 et le bail de location du 20 août 2012 au profit de Mme DELBES Suzanne née RAYMOND. Considérant l'entretien à effectuer de la chaudière fioul.

Le conseil municipal décide de demander une participation de 10 € mensuelle pour l'entretien de la chaudière à rajouter sur le loyer et autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au bail du 20 août 2012 au profit de Madame DELBES Suzanne née RAYMOND prenant effet à compter du 01/10/2021.

➤ **Tarif pour la casse de la vaisselle location salle communal du Martelet.**

Au vu des locations effectuées et de casses de la vaisselle, le conseil municipal décide de fixer le tarif de la casse de la vaisselle comme suit :

Verre à eau : 2 €

Verre à pied : 4€

Corbeille à pain : 5 €

Assiette plate : 3 €

Assiette à dessert : 3 €

Tasse à café : 3 €

Couverts : 0.50 €

Et ce à compter du 01/10/2021.

➤ **Renouvellement des membres de l'Association Foncière de LEGNA.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la validité du Bureau de l'Association Foncière de LEGNA venant à échéance, il est nécessaire de renouveler les membres de ce bureau.

Il précise qu'en application de l'article R 133-3 du Code Rural, Livre 1 (nouveau), il incombe au conseil municipal de proposer une liste de quatre propriétaires exploitants ou non, dans le périmètre remembré.

Il est alors procédé au scrutin selon les formes habituelles en matière d'élection de délégués communaux.

Après dépouillement des votes, le Conseil Municipal prend acte des résultats du scrutin final :

LISTE DES MEMBRES PROPOSES POUR FAIRE PARTIE DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE LEGNA :

- M. DAVID Daniel domicilié à Montadroit 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE.
- M. PAGET Christophe domicilié à Légna 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE.
- M. BOUQUEROD Jean-Pierre domicilié à Montadroit 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE.
- M. GANDILLET Jean-Claude domicilié à Agea 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE.

Le représentant du maire est : DAVID Eric.

➤ **Renouvellement des membres de l'Association Foncière de CHATONNAY.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la validité du Bureau de l'Association Foncière de CHATONNAY venant à échéance, il est nécessaire de renouveler les membres de ce bureau.

Il précise qu'en application de l'article R 133-3 du Code Rural, Livre 1 (nouveau), il incombe au conseil municipal de proposer une liste de quatre propriétaires exploitants ou non, dans le périmètre remembré Il est alors procédé au scrutin selon les formes habituelles en matière d'élection de délégués communaux.

Après dépouillement des votes, le Conseil Municipal prend acte des résultats du scrutin final :

LISTE DES MEMBRES PROPOSES POUR FAIRE PARTIE DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE CHATONNAY :

- M. MASSON Pascal domicilié 2 Impasse Ferrachat Chatonnay 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE.
- M. COMTE Philippe domicilié 2 rue de l'Ecole Chatonnay 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE.
- M. MAIRE Michaël domicilié 1 Impasse Ferrachat Chatonnay 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE.

➤ Vente bois Fétigny.

Le conseil municipal accepte le règlement de la SARL GONNOT d'un montant de 4670.24 € venant en règlement de la coupe d'épicéas lot Y 339 à Fétigny :

126.089 m³ de bois verts pour la charpente à 34 € : 4287.02 €

36.116 m³ sous écorce de bois verts qualité palette à 12 € : 433.39 €

121.966 m³ de grumes de bois secs non fendus fin bout 22 à 5 € : 609.83€

Soit au total : 5330.24€ moins 660 € de participation de création de la piste forestière : 4670.24 €

➤ Acceptation du remboursement de Rex Rotary.

Le conseil municipal accepte le remboursement de la société Rex Rotary d'un montant de 140.21 € pour un trop versé.

➤ Questions et informations diverses.

- Les travaux d'amélioration de défense incendie se poursuivent, les travaux à Uгна de pose d'une réserve 120 m³ débuteront fin octobre et la pose d'une canne d'aspiration aura lieu début octobre, à Montadroit : implantation d'un poteau incendie 100 Chemin des Puits début octobre et mise en place d'un poteau d'aspiration plus capot à Givria début novembre.
- La réfection du clocher de CHATONNAY est terminée.
- La voirie rue Champs Jeannin débutera début octobre.
- Hausse des loyers au 1 janvier 2022 des logements communaux de 0.42 %.

Le maire lève la séance à 23 heures 20..